

**Règlement particulier concernant le concours & l'examen (24-25) donnant accès à la
sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine
pour l'année académique 2025-2026**

Médecine d'urgence

Table des matières

1.	La candidature	3
2.	Sélection et évaluation.....	3
2.1	Le stage pré-concours/pré-examen.....	3
	Les lieux de stages.....	3
	Modalités de répartition des stagiaires	4
	Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen.....	4
2.2	L'épreuve	4
2.2.1	Description	4
2.2.2	Spécificité propre à l'épreuve.....	6
3.	Composition du jury d'admission au master de médecine d'urgence.....	6
4.	Annexe : dates et modalités.....	7

Préambule

Le présent Règlement particulier relatif au master de spécialisation en **Médecine d'urgence** (ci-après le Règlement particulier) complète les dispositions du Règlement général relatif au concours d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général du concours**) ainsi que du Règlement général relatif à l'examen d'accès à la sélection interuniversitaire menant aux études de master de spécialisation en médecine pour l'année académique 2025-2026 (ci-après le **Règlement général de l'examen**).

Par leur inscription à ce concours ou à l'examen, les candidat-es reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement général des Études et des Examens de l'UCLouvain, du Règlement général du concours, du Règlement général de l'examen, ainsi que du présent Règlement particulier et acceptent, par avance, les adaptations qui devraient être apportées à ces règlements en cours d'année en vue de rencontrer une modification légale ou réglementaire, quelle qu'en soit la portée.

Le tableau en annexe reprend les dates et les modalités pratiques.

1. La candidature

Après avoir rempli les obligations telles qu'énoncées dans le Règlement général du concours et le Règlement général de l'examen, le/la candidat-e remet à la Présidente du master de spécialisation en **Médecine d'urgence** (ci-après la Présidente) un dossier comprenant :

- Un CV (avec coordonnées complètes et adresse mail « student.uclouvain.be »)
- Une photo d'identité
- Une lettre de motivation

2. Sélection et évaluation

2.1 Le stage pré-concours/pré-examen.

Le stage pré- concours/pré-examen se déroule durant le deuxième quadrimestre de l'année académique.

Les lieux de stages.

La Présidente est la seule habilitée à déterminer les lieux de stages reconnus pour cette spécialité. Chaque année, elle communique cette liste à l'Administration des stages (ci-après le STAC).

Cette liste (susceptible de modification) est disponible sur le site intranet de l'École de médecine à l'adresse suivante et après identification (copier-coller ce lien dans une nouvelle fenêtre):

<https://www.uclouvain.be/fr/facultes/mede/med/restricted/reglements>

Modalités de répartition des stagiaires

Les modalités de répartition des stagiaires sont déterminées par la Présidente.

Le STAC se charge de l'organisation du stage pré-concours pour les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle de médecine, en ce compris les étudiants-es de fin de 2^{ème} cycle des autres universités belges qui présentent leur concours à l'UCLouvain.

Les autres candidat-es au concours ainsi que les candidat-es à l'examen seront contacté-es par la Présidente afin de déterminer les dispositions pratiques relatives à leur lieu de stage.

Attention : aucun stage ne peut être encadré et/ou évalué par un-e parent-e ou un-e proche (jusqu'au 4^{ème} degré) du/de la candidat-e.

Méthode d'évaluation des stages pré-concours/pré-examen

Les méthodes d'évaluation du stage pré-concours sont reprises aux points B (partie 2) et E.1. a du Règlement général du concours.

Les méthodes d'évaluation du stage pré-examen sont reprises au point E. 1. a du Règlement général de l'examen.

Durant le stage pré-concours et le stage pré-examen, seront notamment pris en compte pour l'évaluation :

- Le caractère d'intégration du/de la stagiaire dans l'équipe
- L'intérêt et la motivation du/de la stagiaire pour l'étude de la médecine d'urgence
- L'investissement personnel du/de la stagiaire
- Les relations avec les patients et leurs familles
- La participation aux séances de formation (journal Club, séminaires spécifiques, débriefings, ...)

2.2 L'épreuve

2.2.1 Description

Cette épreuve, vise à réaliser :

- L'évaluation des connaissances de base et des capacités médicales
- L'évaluation des motivations pour la spécialité envisagée.

Candidat.es au concours

L'épreuve compte pour 30 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite et orale : 20 points**

Description : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation.

La matière sur laquelle portera le concours comprend principalement les domaines suivants d'urgence adulte et pédiatrique : urgences cardiaques et vasculaires, urgences respiratoires, traumatologie aiguë, intoxications aiguës, comas et accidents vasculaires, urgences abdominales, urgences hémodynamiques, urgences psychiatriques.

Une référence de base est le cours de médecine aiguë (WMDS2225) ainsi que les procédures du service des urgences des CUSL (accessibles dans le service). Deux livres de références sont conseillés : les bases des procédures "Acute Life Support" et le livre officiel du collège national des universitaires en médecine d'urgence (5^{ème} édition) Urgences : défaillances viscérales aiguës - situations exceptionnelles publié chez Med-LLne
Ces références sont des soutiens de lectures pour les candidats.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : interview de motivation : 10 points**

Description : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le.la candidat.e. Il sera aussi demandé aux candidat.es de remplir un questionnaire de personnalité posté sur un site Web par une responsable de la DRH des cliniques.

Candidat.es à l'examen

L'épreuve compte pour 80 points.

Elle se déroulera selon les modalités suivantes :

- **Partie 1 : épreuve écrite et orale : 60 points**

Description : Évaluation des connaissances médicales générales et spécifiques à la spécialisation.

La matière sur laquelle portera le concours comprend principalement les domaines suivants d'urgence adulte et pédiatrique : urgences cardiaques et vasculaires, urgences respiratoires, traumatologie aiguë, intoxications aiguës, comas et accidents vasculaires, urgences abdominales, urgences hémodynamiques, urgences psychiatriques.

Une référence de base est le cours de médecine aiguë (WMDS2225) ainsi que les procédures du service des urgences des CUSL (accessibles dans le service). Deux livres de références sont conseillés : les bases des procédures "Acute Life Support" et le livre officiel du collège national des universitaires en médecine d'urgence (5ème édition) Urgences : défaillances viscérales aiguës - situations exceptionnelles publié chez Med-Line. Ces références sont des soutiens de lectures pour les candidats.

L'absence de présentation à cette partie de l'épreuve, sauf justificatif pour raison médicale et/ou circonstance(s) impérieuse(s), engendre la nullité de la candidature.

- **Partie 2 : interview de motivation : 20 points**

Description : Entretien oral évaluant l'intérêt, les capacités d'intégration et les motivations générales pour la spécialisation, en association avec la lettre de motivation fournie par le candidat.e. Il sera aussi demandé aux candidat.es de remplir un questionnaire de personnalité posté sur un site Web par une responsable de la DRH des cliniques.

2.2.2 Spécificité propre à l'épreuve

Sur décision de la Présidente, si à l'issue de la phase 1, des places de formation restent disponibles, une seconde phase (ci-après phase 2) pourra être organisée.

La phase 2 éventuelle n'est pas accessible aux candidat-es à l'examen.

Lors de la phase 2, les candidat-es sont autorisé-es à présenter les épreuves, selon les mêmes modalités que pour la phase 1 et pour une seule spécialité.

Attention, les candidat-es ne sont pas autorisé-es à présenter le concours dans la ou les spécialités présentées en phase 1.

Seuls les critères repris ci-dessus sont requis pour participation à la phase 2.

3. Composition du jury d'admission au master de médecine d'urgence

Présidente du master	Pr Andrea Penalzo
Vice-Présidente du master	Dr Florence Dupriez
Membres	Dr. Paule DENOEL ; Dr. Frédéric FEYE ; Dr. François-Xavier LENS ; Dr. Jean-Pierre PELGRIM ; Prof. Frédéric THYS ; Dr. Marc VAN NUFFELEN
Membre extérieur	Pr. C Huart

4. Annexe : dates et modalités

ACTIONS	MODALITES	DATES
Dépôt de candidature	Dossier à transmettre par courriel aux adresses suivantes : andrea.penaloz@uclouvain.be & paule.denisty@uclouvain.be	30/04/2025
Interview de motivation	Lieu : Centre des Compétences Cliniques (Skill Center) Faculté de médecine et médecine dentaire Avenue Emmanuel Mounier, 70 B-1200-Bruxelles	02/06/2025
Épreuve écrite	Lieu : Centre des Compétences Cliniques (Skill Center) Faculté de médecine et médecine dentaire Avenue Emmanuel Mounier, 70 B-1200-Bruxelles	24/06/2025
Épreuve orale	Lieu : Séminaires Martin V. Jardin Martin V, 42 1200 Bruxelles	26/06/2025
Les candidat.e.s sélectionné.e.s sont tenus d'assister aux deux journées de cours préparatoires à l'assistantat, qui se tiendront à Bruxelles les 02 & 03/10/2025		